



Test de paternité comment le demander

Par **praeto_old**, le **20/06/2007 à 12:43**

j'ai eu une relation avec une de mes collègues de travail. Celle-ci est enceinte mais je ne sais pas si cet enfant est de moi. Étant en froid avec cette personne je n'ai plus de contact. Comment puis-je demander un test de paternité ?

Par **Dinah**, le **22/06/2007 à 16:17**

Bonjour. Il n'est pas possible en France de faire faire légalement un test de paternité juste pour vérifier une filiation. Il faut que ce soit dans le cadre d'une action judiciaire pour faire reconnaître cette filiation, la contester, ou en tirer les conséquences financières. (article 16-11 du code civil, introduit par la loi du 29 juillet 1994). En effet, en France, un test de paternité n'est légal que s'il est ordonné par un juge, qui désigne un expert pour procéder au test.